

Ana-Maria ANDRONACHE
Alexandru Ioan Cuza University Iasi

ÉGALITÉ ET NON- DISCRIMINATION EN ROUMANIE

Article
Théorique

Keywords

Nondiscrimination
Equality
Diversity

JEL Classification

Z18

Abstract

Democracy requires equal rights for its citizens, opportunities that society offers, equality before the law. A just society provides for its members equal chances to succeed in life, without any privileges or discriminations. Equality does not mean uniformity. People differentiate themselves by capacities, education, preferences or skills. Diversity must be accepted and respected, because it is an important factor in the development of society and culture. Unfortunately, we are living in a society characterized by inequality. Only by working together both at a European and national level, can the civil society and media make the society stronger, developing the creative potential of people belonging to different social classes, whose activity build up the media in Europe and enrich us all in this process, due to the fact that the European societies are multicultural and diverse. At some point in life, each and everyone of us may be or become a minority or a vulnerable member of society!

Dieu a fait l'Eva de de cote de l'homme, non pas de son tête pour que celle-ci ne le détient, non pas de ses pieds pour n'être pas marché en pied, mais de son cote pour qu'elle soit égale, sous son bras, pour son octroi, presque de son cœur, pour l'aimer. (Matthew Henry)

Notions concernant la discrimination

La discrimination est un phénomène avec une histoire longue, présent dans toutes les sociétés, transmis par plusieurs fois même comme une coutume dans les mentalités et dans le mode de vie des hommes. Mais ou par la cause de l'empreinte culturelle qu'elle la porte, dans les dernières années, les états européennes ont commencé la réalisation des études sérieuses et, concomitante, la création des certaines affections de protection et d'appui des victimes du ce phénomène.

La discrimination représente le traitement différentiel applique pour une personne a la base de l'appartenance, réelle ou présumée, de celle-ci a un certain groupe social. La discrimination est une action individuelle, même si les membres du même groupe sont traités systématique en mode similaire, cette chose constitue et un paterne social de comportement agrégat (Banton, 1998, p. 46). Dans les sciences sociales le délai fait appel, en générale, à un traitement préjudicié, avec des effets négatifs concernant celui visé. Les recherches réalisées ont identifié l'existence des plusieurs *types* de discrimination. Généralement, on opère la distinction entre la *discrimination directe* et celle *indirecte* (Banton, 1998, p. 50). Le premier type paraît quand le traitement différentiel est généré en mode intentionné, lorsque le deuxième type paraît quand ce traitement a comme base une décision inéquitable prise antérieur. Par exemple, la discrimination directe est présentée quand eux personnes ayant préparation égale et une fonction similaire sont payées en mode différencié grâce au fait que l'une des celles-ci appartient à un certain groupe ethnique. La discrimination indirecte paraît quand les deux personnes sont payées en mode différente parce qu'on a engagé en positions différentes quoiqu'ils avaient la même préparation. KirshnaMallick (Mallick, 1996, p. 211) propose autres deux typologies, ayant a la base la distinction entre la *discrimination intentionnée et consciente* et celle *non-intentionnée*, ainsi et entre la *discrimination pratiquée par des individus et des groupes* et celle *pratiquée par des institutions*.

Pendant que la discrimination représente une forme de manifestation comportementale, le *préjugé* représente une attitude négative face de chaque individus membre a un groupe, qui est motivée seulement par de l'appartenance du celui-ci au groupe. La discrimination est liée des *stéréotypes*, qui représente la composante négative

du préjugé (Thompson, 2006, p. 106). Celles-ci en représentent une structure cognitive stable et relatif rigide, aide à la manutention de l'attitude négative et à la perpétuation des comportements différenciés basés par ceux-ci. Un autre phénomène avec lequel est en relation la discrimination est celui de *stigma*, ceux stigmatisés en devenant plus facilement le but des traitements différenciés. Les sciences sociales ont offert une série des *explications alternatives* pour la pratique de la discrimination. Les théories qui mettent l'accent par la stratification sociale monte que la discrimination est le „produit de la stratification sociale basée par la distribution inégale du pouvoir, le status et la richesse entre groupes” (Thompson, 2006, p. 108). Les groupes dominantes essayent de maintenir la position en faisant appel aux pratiques de discrimination. Les recherches de psychologie sociale ont relevé le fait que les membres des groupes avec statut supérieur ont la tendance de discriminer en plus que ceux des groupes subordonnés.

Pour la *réduction de la discrimination* on a développé une série des stratégies destinées a assurer l'égalité des chances dans les zones dans lesquelles ont été systématique sous-représentés des personnes qui font partie des groupes soumises traditionnellement à la discrimination. En Etats Unis ces stratégies portent le nom d'*Action Affirmative*, pendant que dans la Grande Bretagne elles sont connues sous la dénomination de *Discrimination positive*. Ces stratégies ne présupposent pas une „discrimination inverse”, mais elles ont la mission d'assurer l'égalité des chances pour tous les citoyens, indifférent du groupe auquel ils appartiennent. La Discrimination Positive et l'Action Affirmative présupposent d'une partie la reconnaissance des désavantages cumulés par les groupes respectives, ainsi et le développement des politiques et de pratiques qui aident au dépassement des difficultés (Miller, 2009, p. 90). Les domaines principaux dans lesquels se sont focalisés les actions des stratégies d'élimination de la discrimination sont le marché du travail, l'éducation et l'habitation.

Les groupes soumises parfois pour la discrimination et sur lesquels se sont centrés beaucoup des études sont: les minorités ethniques, de race, religieuses, les groupes des immigrants. Une préoccupation différente a existé pour la discrimination pratiqué à l'adresse des femmes. Pendant la dernière période un intérêt spéciale est accordé aux études concernant la discrimination des minorités sexuelles, des personnes avec des habiletés spéciales, ainsi et des vieux. Les domaines de manifestation de la discrimination les plus investigués ont été le système éducationnel, le marché du travail, l'habitation. Ces groupes vulnérables du point de vue social deviennent vulnérables et du point de vue économique (Miller, 2009, p. 101). Ceux qui sont visés pour les préjugés

et discrimination dans une société certaine vont rencontrer des difficultés d'intégration au marché du travail (ils ne trouveront pas des lieux de travail par la mesure de la qualification ou seront payées au niveau inférieur pour ceux qui appartiennent aux groupes favorisés), auront des difficultés dans l'obtention des bénéfices publiques. Tous ceux-ci les font vulnérables du point de vue économique et l'incluent dans la catégorie des groupes avec risque enlevé de pauvreté.

Législation(Union Européenne)

L'égalité des chances a comme base l'assurance de la pleine participation de chaque personne à la vie économique et sociale, sans différence d'origine ethnique, sexe, religion, âge, déficiences ou orientation sexuelle. L'Union Européenne promouvait les droits fondamentaux, la non-discrimination et l'égalité des chances pour tous. Le Parlement Européen et le Conseil de l'Union Européenne ont déclaré 2007- Année Européenne de l'égalité des Chances pour Tous, en vue de l'assurance d'une pleine participation de chaque personne à la vie économique et sociale, sans différence d'origine ethnique, sexe, religion, âge, des déficiences ou orientation sexuelle.

L'égalité des chances a comme base les standards établis par les directives suivantes adoptées par l'Union Européenne:

- Directive 75/117/CE Concernant l'application du principe d'égalité de rémunération pour les femmes et hommes;
- Directive 76/207/CE concernant l'application du principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en visent l'accès à l'embauchage, formation professionnelle et promotion, ainsi et en visent les conditions de travail;
- Directive 92/85/CE concernant l'introduction des mesures d'encouragement de l'amélioration de la sécurité et de la santé en travail des ouvrières enceintes, accouchée ou qui allaitent;
- Directive 97/80/CE concernant la charge de l'épreuve en cas de discrimination à la base de sexe;
- Directive 79/7/CE concernant l'application progressive du principe d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes dans le domaine de la sécurité sociale;
- Directive 86/613/CE concernant l'application du principe d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes qui exécutent une activité indépendante, inclusivement agricole, ainsi et de de la protection de la maternité;
- Directive 96/34/EC concernant le conge parentale;
- Directive 78/2000/CE concernant l'égalité dans le domaine d'occupation ainsi et dans des autres aspects de la vie quotidienne;
- Directive 43/2000/CE concernant le traitement égale des personnes indifférent de l'origine raciale et ethnique.

Conformément au Règlement 1083/2006 du Conseil de l'Union Européenne, l'égalité des chances constitue l'un des principes d'intervention des Fonds Structuraux.

La valorisation de la diversité culturelle (de l'Agence pour le Développement Régional Ouest), ethnique et des différences de sexe, d'âge constituent des prémisses pour le développement de la société et, aussi, assurent un cadre dans lequel les relations sociales ont à la base des valeurs comme la tolérance et l'égalité. Les citoyens de l'Union Européenne ont le droit au traitement égale indifférent de sexe, ethnique, religion, déficiences, âge et orientation sexuelle. Il est absolument nécessaire de lancer des campagnes de croissance du degré de conscience concernant le droit au traitement égale et le respect des droits et des libertés de chaque citoyen.

En tant qu'Etat membre, La Roumanie s'est engagée à respecter ces droits et de promouvoir la diversité. Quoique la société civile- et spécialement les associations qui militent pour les droits de femmes- a signalé par beaucoup de temps les inégalités existences en fait entre les femmes et les hommes de la Roumanie, les institutions publiques ont mis en discussion la problématique de l'égalité de sexe seulement en cas du procès de négoce en vue de l'adhésions à l'Union Européenne, l'accomplissement des standards de cet domaine, prévues par les directives européennes rencontrées antérieur, en constituent l'un des critères d'adhésions.

La problématique de la promotion de l'égalité des chances dans la vie sociale pour tous les deux sexes, constituent une sollicitation essentielle pour la société roumaine, étant considérée une composante de base de la préoccupation pour le respect des droits fondamentaux des hommes. Pour cette chose, le stimule en égale mesure de la contribution des femmes et des hommes au développement durable et au progrès de la société a pris une importance augmenté dans la Roumanie(TOTEM Communication, 2010).

La législation de la Roumanie garantir les droits égaux des citoyens de participer à la vie économique et sociale, de se préparer et former dans une certaine profession, de s'embaucher, promouvoir et participer à la distribution des bénéfices, de s'envahir de protection sociale en certaines situations. Mais, la ségrégation professionnelle des femmes persiste encore est démontrée par l'existence des modèles d'occupation différenciés par sexes, ce qui détermine les disparitions entre les revenus, même si le principe « au travail égale le salaire égale » est consacré juridiquement.

Les plus fréquents cas de discrimination rencontrés en pratique(CNCD, 2011)

Comme entre théorie et pratique il existe toujours des différences considérables, en pratique se sont enregistrées et des autres critères que ceux énumérés par la loi tel comme l'aspect physique d'une personne, hauteur, poids. Entre les plus fréquents cas de discrimination s'inscrivent:

- Discriminations sexuelles (de sexe) – offerts de travail exclusivement pour des hommes, offerts de travail exclusivement pour les femmes
- Discriminations fondées par âge- limites d'âge à l'embauchage des hommes/ des femmes ; des limites d'âge neutres (sans la spécification du sexe)- pour constituer une discrimination, ces limites d'âge doivent être imposées par l'embaucheur, mais non pas par la loi
- Discriminations fondées par l'expérience préalable pour la fonction sollicitée- sollicitation de l'expérience préalable pour les personnes de sexe masculin/féminin
- Discriminations motivées de l'image d'une personne- aspect physique aimable ou encadrent en certaines limites de hauteur/poids; sollicitation d'une photographie avant d'embauchage.

Types de discriminations dans la Roumanie

La discrimination après le sexe- Le contexte roumain monte que, dans le domaine du travail il existe une ségrégation par sexe des occupations, en s'observent que parmi lesquelles dans lesquelles on prédomine les femmes sont, généralement, peu payées. Les hommes représentent plus que la demis de la population active. Les activités « féminisées » de l'économie nationale sont la santé et l'enseignement. Les causes principales qui restent à la base du ce type de discrimination dans la Roumanie sont:

- Niveau diminué de la rémunération dans les domaines forts féminisés;
- Représentation inéquitable au niveau politique des femmes et des hommes en procès de prise de la décision;
- Déficience au niveau de l'administration publique locale en assurer des mesures actives de conciliation de la vie de famille avec la vie professionnelle;
- Existence des stéréotypes sexistes en société;
- Numéro réduit des activités économiques initiées par les femmes.

La discrimination après l'orientation sexuelle- Quoique du point de vue juridique, la situation actuelle peut être considérée stable dans la Roumanie, la discrimination des lesbiennes, des homosexuels, les bisexuels et des personnes trans-

gender est une réalité présente dans des domaines comme les services publiques, relations de travail, le comportement et les pratiques des employeurs de la Police Roumaine, le système pénitencier, la réflexion en mass media, même et dans les relations de famille.

Aussi, ils existent des préjugés et des stéréotypes concernant les personnes trans-gender de la Roumanie, celles-ci étant considérées par la majorité des roumains anormales. La discrimination après l'orientation sexuelle a comme base des phénomènes suivants(Special Eurobarometer 296, Discrimination in the European Union: Perception, Experiences and Attitudes, 2011):

- intolérance face des personnes avec autres orientation sexuelle (lesbiennes, homosexuels, bisexuels) que celle conventionnelle;
- difficultés rencontrées dans l'auto accepte de l'identité sexuelle, qui ont comme effet l'absence de la visibilité personnelle et sociale des personnes trans-gender;
- exclusion sociale des personnes avec une autre orientation sexuelle, spécialement des personnes trans-gender la violence contre les membres de la communauté trans-gender de la Roumanie et l'attitude intolérante face des ceux-ci;
- présence en mas media des stéréotypes et des préjugés à la communauté trans-gender de la Roumanie

La discrimination après âge- En présent, dans la Roumanie, des presque 22 moins des habitants, environ 11 millions sont adultes, 5 millions sont jeunes et enfants et 6 millions sont âgés. Les conséquences de ces tendances ont conduit à l'enregistrement d'une pression de la population âgée concernant la population adulte, potentiel actives, et implicitement concernant le système de protection sociale.

Les problèmes principaux des personnes âgées dans la Roumanie sont dus:

- aux difficultés de perception par la société des personnes âgées comme représentent une sources importante culturelle et professionnelle;
 - à la maigre conscience par la société de l'importance de vieillissement active comme élément de base dans l'assurance de l'égalité des chances pendant l'entière vie;
 - à l'accès réduit des femmes e plus que 55 ans sur le marché du travail
- Les problèmes principaux des jeunes de la Roumanie sont:
- l'accès maigre a une habitation;
 - la maigre représentation dans le procès de prise des décisions;

- des mesures d'encouragement des initiatives économiques pour les jeunes.

La discrimination après handicap - Conformément à la statistique de l'Autorité Nationale pour les Personnes avec Handicap, en 2009, dans la Roumanie, le numéro des personnes avec handicap était 468.607 (55.572 enfants et 413.035 adultes). Parmi ceux-ci 17.540 personnes se trouvent en institutions (329 enfants et 17.211 adultes), et 451.067 sont dans le soin de la famille et/ou habitent indépendant. Du point de vue de la répartition par sexes, environ 53% du total des personnes avec handicap de la Roumanie sont femmes, et parmi celles-ci 242.006 sont femmes avec handicap non-institutionnalisées, et le reste de 8.825 sont des femmes avec handicap non-institutionnalisées. Le pourcentage des personnes avec handicap dans la population de la Roumanie est de 2,16%. Quoique la situation des personnes avec handicap s'est améliorée après l'année 2000, il existe encore des problèmes générés, d'une part, des limites des ressources financières et humaines disponibles, mais et de la difficulté de la construction d'un système courent et intégré de support de cette catégorie.

Les problèmes principaux avec lesquels se confrontent les personnes avec handicap sont:

- l'accès diminué aux services sociaux spécialisés;
- l'accès diminué au marché du travail;
- l'accès diminué à toute forme d'éducation, du à l'inexistence d'un système d'éducation précoce pour l'enfant avec handicap, des mentalités anciennes des professeurs ainsi et de l'absence des accessibilités du milieu physique et informationnel dans le système d'enseignement;
- l'aces des personnes avec handicap locomoteur en moyens de transport en commun;
- l'aces des personnes avec handicap locomoteur de la Roumanie aux activités sportives, culturelles et de fête du loisir.

La discrimination après ethnie- Conformément au dernier recensement de la population déroulé dans l'année 2002, le pourcent représenté par les citoyens qui appartiennent aux minorités différentes nationales s'enlèvent au plus que 10% du total de la population.

La discrimination après ethnie s'est due en principal:

- à l'inexistence d'u cadre législatif complète et cohérente concernant le statut des minorités nationales;
- aux déficiences dans l'application de la législation existante (éducation, culture, justice, administration locale, mass media, etc.), en plus au niveau régional et local;

- aux dissonances notables entre la capacité d'organisation e action des organisations des minorités nationales;
- à la maigre représentation des femmes et des jeunes qui appartiennent aux minorités nationales dans la vie publique;
- à la persistance de la promotion des identités multiples et de la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse, comme des fondements de la cohésion dans la société actuelle.

La discriminations après la Religion- Dans la Roumanie on déroule l'active 17 cultes religieuses et environ 900 associations et fondations religieuses, parmi lesquels 30 au spécifique de culte. Les cultes et les organisation religieuses utilisent dans les manifestations confessionnelles la langue materne des croyants. Conformément au Recensement de l'année 2002, 99,82 % de la population de la Roumanie déclare son appartenance religieuse, et conformément aux sondages d'opinion, l'Eglise s'envahi de la confiance de 85% de la population, mais ils existent et des prises de position, singulières, qui mettent en discussion l'étude de la religion en écoles, la séparation claire de l'Eglise d'Etat, ainsi et la présence des symboles religieuses dans l'espace public. Ainsi, la discrimination après la religion s'est due à l'insuffisance de la promotion du dialogue inter-religieux, de la tolérance religieuse et de l'œcuménisme.

Egalite de sexe en politique?

La participation équilibrée des femmes et des hommes dans tous les domaines de la vie sociale, politique et économiques est plus que nécessaire pour attirer une compétitivité et un développement durable ainsi et pour obtenir et consolider une démocratie réelle.

Les femmes représentent plus que la demie de la population de la Roumanie, et si nous désirons que les institutions politiques soient en droit représentatives, nous nous pouvons ignorer une demie de la population. Non pas en démocratie, parce que celui-ci mets sur toute chose l'égalité des tous les citoyens. Ce qu'on comprend par cette égalité et tant loin peut-elle va sans léser les libertés de l'individu est un fait très disputé. On ne conteste pas l'égalité des tous les citoyens devant la loi. L'état de droit doit garantir l'égalité des chances, pour que la liberté peut être périclitée si les conditions économiques ou sociales deviennent plus inégales. Ainsi, les critiques pourraient dire que l'essai de créer une égalité large, même totale, viendra dans le détrimet de la diversité naturelle des êtres humaines, ainsi que cette chose ne se pourrait faire que par des moyens non-démocratiques.

En dépit des progrès enregistrés, en spécial dans le domaine de l'éducation et de l'occupation,

les femmes rencontrent encore plusieurs obstacles d'une égalité réelle, inclusivement en ce qui concerne la conciliation de la vie de famille avec la vie professionnelle. Pour que l'égalité réelle soit un fait accompli, il est besoin non seulement d'une amélioration de la législation dans le sens de l'intégration du principe de l'égalité mais et, en plus, d'un changement des attitudes et des comportements, des styles de vie et des structures sociales qui empêchent les femmes de se développer librement la personnalité et la participation active dans tous les domaines de la vie : économie, culture, politique, etc. Il est inquiétant que les tendances principales en ce qui concerne la situation des femmes et d'hommes de la Roumanie indique une involution alarmante grâce aux insuffisantes actions initiales au niveau gouvernemental, avec tous les effort déposés par les représentants de la société civile.

L'élimination des discriminations après le critère de sexe, visibles ou discrètes, est l'une des conditions nécessaires pour la construction d'une société équitable et pour l'évolution vers le progrès, cette chose en présuppose l'implication effective des autorités de l'état et du chaque homme politique en partie.

Bibliographie

- [1] Banton, M., (1998). *Discrimination*. Edition DU Style.
- [2] CNCD. (2011). *Consiliul Na ional pentru Combaterea Discrimin rii (Conseil National de Lutte Contre la Discrimination)*. Extrait de cncd.org.ro
- [3] Mallick, K. (1996). Individual Discrimination. În R. &.-P. Bouhis, *Stereotipuri, discriminare i rela ii intergrupuri (Stéréotypes, la discrimination et les relations intergroupes)*, Iasi: Polirom.
- [4] Miller, C. &. (2009). Compensating for Stigma: Obese and Nonobese Women's Reactions to being visible. En C. Stangor, *Stereotypes and Prejudice*, New York: Taylor & Francis Group.
- [5] Plan du développement régional 2007 – 2013 Région ouest <http://www.adrvest.ro/>
- [6] *Special Eurobarometer 296, Discrimination in the European Union: Perception, Experiences and Attitudes*. UE, 2011
- [7] Thompson, N. (2006). *Anti-Discriminatory Practice*. London: Palgrave Macmillan.
- [8] TOTEM Communication. (2010). *Fenomenul discrimin rii în România (Discrimination en Roumanie)*. Consiliul Na ional pentru combaterea discrimin rii (*Conseil National de Lutte Contre la Discrimination*).
- [9] Union Européenne. *Directive*. <http://europa.eu/>.